

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART

(N° 230403-32)

#### **SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois et le trois du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 29** 

#### **PRÉSENTS**

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Pierre DAGOIS, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Laurent BRIAULT, Alexandra BOUR, Michel LAMARQUE, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Sophie DUFIET ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Michel LAMARQUE

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia ETCHELECOU

### **OBJET**

ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC - GROS ENTRETIEN - PROGRAMME « GROS ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 » - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N°23GEEP043

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de dépose des points suivants AR1-AR2-AR9-AS49-AS50-AS60-AS61-AS62 secteur Tamaris.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Entretien éclairage public – gros entretien – gros entretien EP (communes) 2023 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.
- > approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC

1 796,20€

Assistance Mou, Moe et imprévus

149,69€

Frais de gestion TE64

74.84€

to the common this is and the first on so document common suit.	
<ul> <li>approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :</li> <li>Participation du Syndicat</li> </ul>	658,63 €
FCTVA (à récupérer par TE64)	319,21 €
Participation de la commune aux travaux à financer par fonds libres	968,11 €
Participation de la commune aux frais de gestion à financer par fonds libres	74,84 €
TOTAL	2 020,79€

## accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,
EMMANUEL ALZURI

EMMANUEL ALZURI

EMMANUEL ALZURI

<sup>«</sup> LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».